

que nous venons de citer. Quoique cette piece remplisse 20 pages in-4°. elle se lit avec intérêt, étant écrite avec beaucoup de feu & d'un stile clair & précis. Le même jour, 5 Août, le Grand-Conseil rendit un second arrêt non moins vigoureux contre le Parlement de Nancy. Cette Cour, par un arrêt du 5 Juillet, avoit ordonné " qu'une
 „ requête, présentée au Conseil par les of-
 „ ficiers du Présidial de Dieuze, sur laquelle
 „ étoit intervenu un arrêt de ce Conseil,
 „ seroit lacérée par un huissier, & que les
 „ officiers se rendroient à la suite du dit
 „ Parlement, pour y apprendre ce qui étoit
 „ de ses intentions ultérieures „. Par son
 nouvel arrêt, le Conseil " déclare celui du
 „ Parlement de Nancy nul & incompétem-
 „ ment rendu; ordonne l'exécution de son
 „ arrêt du 11 Mai précédent, &c. „.

Malgré les réformes, les suppressions qu'on fait depuis deux ans, & l'économie qu'on cherche à mettre dans l'administration, on prétend que la recette & la dépense ne sont pas encore de pair; que celle-là ne va qu'à 378 millions, 380 mille 69 livres, & que celle-ci se monte à 402 millions 574 mille 651 livres; & que par conséquent le *deficit* est encore de 24 millions, 194 mille, 582 livres; sans que du reste nous prétendions garantir ce calcul. Le nombre des pensions vient d'être encore considérablement augmenté par la retraite des premiers commis de la guerre qui a été déterminée le 7 de ce mois; quant à la réforme des commis